

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2008 A 20 h 30

Présents : R. DUGAST, A. MORIN, J. MICHAUD, C. LEGLAND, M-J. DUPONT, E. BOUTIN, M-P. BUCHER, J. DOUX, A. FAUBERTEAU, J. GUILBAUD, C. JAULIN, M-C. LAMBERT, P. PERRAUD.

Excusée : M. LAUNAY

Absent : C. CORMERAIS

Secrétaire de séance : M-C. LAMBERT

Convocation : 29 janvier 2008_



PARTICIPATIONS 2008

Sur proposition du Maire et après examen par la commission de finances, le Conseil municipal fixe les participations 2008 en majorant les participations 2007 de l'évolution de l'indice des prix à la consommation soit + 2,526 %.

Après calcul, l'assemblée arrête les participations 2008 comme suit :

- Participation aux activités extra-scolaires :
10,46 €élève en 2007 x 2,526 % soit 10,72 €élève en 2008
- Fournitures scolaires :
31,29 €élève en 2007 x 2,526 % soit 32,08 €élève en 2008
- Participation école sous contrat d'association :
La convention passée avec l'OGEC de l'école privée Saint Joseph prévoit une participation communale à hauteur du coût d'un élève scolarisé à l'école publique.
Le coût d'un élève à Gaston Chaissac a été arrêté à 481,76 €

Le Conseil municipal fixe la participation à l'OGEC de l'école Saint Joseph à 481,76 €x 139 élèves soit 66 964,64 €pour l'année 2008 soit mensuellement 5 580,38 €

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2008

Le Conseil municipal étudie les propositions de subventions pour 2008 établies par la Commission des finances.

Après délibération, l'assemblée, à l'unanimité attribue les subventions ci-dessous :

| | |
|-----------------------------------------------|----------|
| APE Gaston Chaissac (10.72 €x 171 élèves) | 1 833.12 |
| APEL La Limouzinière (10.72 €x 139 élèves) | 1 490.08 |
| F.C. Logne & Boulogne | 1 412.00 |
| Karaté Kobudo La Limouzinière..... | 200.00 |
| Corps et Graphy, St Philbert..... | 100.00 |
| Athlétic Retz Sud Lac..... | 65.00 |
| Phil'Enfance St Philbert | 3 413.82 |
| Amicale de l'espoir La Limouzinière | 95.00 |
| Ecole de musique, St Philbert 209 €x 6 élèves | 1 254.00 |
| Société de chasse, La Limouzinière | 235.00 |

| | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------|----------|------------------|---------|
| AFR-Centre aéré, La Limouzinière | | 500.00 | |
| | | | .../... |
| AFR Accueil mercredi et petites vacances | 500.00 | | |
| Office municipal, La Limouzinière | 2 662.00 | | |
| CAPL, Corcoué (animation jeunes) (4.913 €x 2 061 hab) | | 10 125.69 | |
| Ass. Départementale Développement Musical (1.03 €/hab + 15.24 €) | | | 2 |
| | | 125.71 | |
| Foot Fête F... | 400.00 | | |
| A.D.V.C. 44 Ass. Conjoint Survivant | | 30.00 | |
| A.D.T. Secteur Machecoul | 205.00 | | |
| CLIC Vivre son âge, Legé | 140.00 | | |
| Amis MAS, Loroux Bottereau | 80.00 | | |
| Les Nounous du Lac-Saint Philbert | 100.00 | | |
| ASCODE | 115.00 | | |
| La Clairière, Montbert | 48.00 | | |
| Sclérosés en plaques | 25.00 | | |
| Aide à Domicile en Milieu Rural - La Limouzinière (500 except.30 ans asso.) | | 1 300.00 | |
| Amicale des Donneurs de sang - St Philbert | 110.00 | | |
| Club de l'eau vive - St Philbert | 48.00 | | |
| Amicale Sapeurs pompiers- St Philbert | 110.00 | | |
| Amicale Sapeurs pompiers - St Colomban | 110.00 | | |
| ADAPEI Sud Loire | 60.00 | | |
| Restaurants du cœur | 85.00 | | |
| Retz' Agir - Machecoul | 2 663.70 | | |
| Conseil Architecture Urbanisme et Environnement - Nantes | | 96.00 | |
| Association d'Information Communale de Loire-Atlantique | | 185.90 | |
| Association Départementale d'Information sur le Logement | | 78.00 | |
| Lutte anti-grêle | 737.50 | | |
| SPA 0.52 €x 1760 | 915.20 | | |
| AFN, La Limouzinière | 81.00 | | |
| Bleuets de France | 25.00 | | |
| Raisvins - organisation cep d'or | 150.00 | | |
| Soit un total de | | 33 909,72 | |
| Euros | | | |

Madame Chantal Legland propose d'ajourner la subvention à Famille Rurale de Saint Colomban en l'absence de justificatif. De plus, elle demande qu'un crédit soit inscrit pour le financement du multi-accueil de Saint Philbert de Grand Lieu qui doit ouvrir en septembre 2008.

Sur proposition de la Commission de finances, le Conseil Municipal décide d'inscrire un crédit global de 40 000,00 € à l'article 6574 du BP 2008.

COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE 2007

Sous la présidence de Monsieur Alain MORIN, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2007 de la Commune établi par le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 950 193,35 €

Recettes : 1 213 262,66 €
Excédent : 263 069,31 €

.../...

Section d'investissement :

Dépenses : 795 357,22 €
Recettes : 562 778,58 €
Déficit : 232 578,64 €

Le résultat net positif est donc arrêté à : 30 490,71 € hors restes à réaliser.

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2007 de la Commune.

COMPTE ADMINISTRATIF - ASSAINISSEMENT 2007

Sous la présidence de Monsieur Alain MORIN, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2007 du service assainissement établi par le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation :

Dépenses : 57 178,95 €
Recettes : 163 243,04 €
Excédent : 106 064,09 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 290 938,81 €
Recettes : 918 178,92 €
Déficit : 372 759,89 €

Soit un déficit global de : 266 695,80 €

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2007 du service assainissement.

COMPTE ADMINISTRATIF - LOTISSEMENT 2007

Sous la présidence de Monsieur Alain MORIN, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2007 - lotissement établi par le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 23 631,25 €
Recettes : 0 €
Excédent : 23 631,25 €

Section d'investissement :

Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €

Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte

administratif 2007 du budget annexe lotissement.

.../...

COMPTES DE GESTION - COMMUNE 2007

Sous la présidence de Monsieur Rémy DUGAST, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion commune 2007 dressé par Madame Sabine FILY, receveur municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion commune dressé pour l'exercice 2007 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTES DE GESTION - ASSAINISSEMENT 2007

Sous la présidence de Monsieur Rémy DUGAST, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2007 du service assainissement, dressé par Madame Sabine FILY, receveur municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion du service assainissement dressé pour l'exercice 2007 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTES DE GESTION - LOTISSEMENT 2007

Sous la présidence de Monsieur Rémy DUGAST, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2007 du service lotissement, dressé par Madame Sabine FILY, receveur municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à

.../...

recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2006, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion du service lotissement dressé pour l'exercice 2007 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATIONS RÉSULTAT EXPLOITATIONS 2007 - BUDGET COMMUNE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2007 constaté au compte administratif 2007 de la manière suivante :

| | |
|------------------------------------------|--------------|
| A) Résultat d'exploitation 2007 | 263 069,31 € |
| B) Déficit d'investissement 2007 | 232 578,64 € |
| Reste à réaliser | |
| C) Dépenses | 148 700,00 € |
| D) Recettes | 164 965,00 € |
| E) Déficit d'investissement (B+C-D) | 216 313,64 € |
| Affectation du résultat | |
| F) 1068 : affectation d'investissement | 216 313,64 € |
| G) 002 : excédent reporté fonctionnement | 46 755,67 € |

AFFECTATIONS RÉSULTAT EXPLOITATIONS 2007 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2007 constaté au compte administratif 2007 de la manière suivante :

| | |
|------------------------------------------|--------------|
| A) Résultat d'exploitation 2007 | 106 064,09 € |
| B) Déficit d'investissement 2007 | 372 759,89 € |
| Reste à réaliser | |
| C) Dépenses d'investissement | 148 000,00 € |
| D) Recettes d'investissement | 496 000,00 € |
| E) Déficit d'investissement (B+C-E) | 24 759,89 € |
| Affectation du résultat | |
| F) 1068 : affectation d'investissement | 24 759,89 € |
| G) 002 : excédent reporté fonctionnement | 81 304,20 € |

.../...

AFFAIRES FONCIÈRES

Cession Ruelle de la Distillerie : Par délibérations des 15 septembre 2003 et 18 octobre 2004, le Conseil municipal avait décidé de vendre la Ruelle de la Distillerie aux riverains Monsieur Poupa, Monsieur et Madame Roy puis Monsieur et Madame Maugendre au prix de 1.00 €/le m².

Cette transaction n'a pas été régularisée depuis cette date et des éléments nouveaux sont intervenus.

Il est proposé au Conseil municipal de céder la ruelle comme initialement prévu mais aux conditions suivantes :

- 1 Monsieur Poupa ayant cédé gratuitement à la Commune la parcelle AA n° 390 lui appartenant, la commune cédera à l'intéressé les 16 m² de la Ruelle le concernant et ce à titre gratuit.
- 2 La vente à Monsieur et Madame Maugendre Gérard des 19 m² de la Ruelle se fera au prix de 5.00 €/le m² soit 95.00 €

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition ci-dessus et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les actes notariés à intervenir en l'étude de Maître Moreau, Notaire à l'Office Notarial de Saint Philbert de Grand Lieu.

LIGNE DE TRÉSORERIE - BUDGET ASSAINISSEMENT

Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Epargne et de Prévoyance des Pays de la Loire.

Après avoir entendu le rapport du Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance des Pays de la Loire (ci-après « la Caisse d'Epargne »), et après en avoir délibéré, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de LA LIMOUZINIÈRE décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 150 000.00 € (cent cinquante mille Euros) dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de LA LIMOUZINIÈRE décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 150 000.00 Euros
- Durée : 364 jours
- Taux d'intérêt applicable T4M + marge de 0,22 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

.../...

- Périodicité de facturation des intérêts : *trimestrielle civile*, à terme échu,
- Frais Internet : Offerts,
- Commission d'engagement : Offerte,
- Commission de gestion : Offerte,
- Commission de mouvement : Offerte,
- Commission de non-utilisation : 0,02 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien avec périodicité identique aux intérêts.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office ou bien par virement CRI-TBF au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne.

Le Conseil municipal autorise le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

LITIGE BUREAU ÉTUDE

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des négociations en cours avec le bureau d'études qui a réalisé l'étude sur le devenir des boues de la station d'épuration.

SALLE HENRI IV

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal porte à 10 réunions gratuites le prêt de la petite salle Henri IV aux candidats aux prochaines élections municipales.

PROCHAINES RÉUNIONS

- 25 Février : Conseil municipal – Budget Primitif
26 Février : Visite local commercial.
27 Février : Commission PLU
3 Mars : Conseil municipal – approbation PLU et dossier du Patureau

FRESQUE SALLE DE SPORTS

Madame Chantal Legland présente le projet de fresque élaboré par l'animateur du CAPL. Cette fresque serait réalisée sur la façade sud de la salle de sports, les adolescents et les enfants des classes de CM1 et CM2 seraient associés à ce projet. Le coût de ce « graff » est estimé à 5 880.00 €

L'assemblée propose d'inscrire les crédits, le prochain Conseil municipal décidant de poursuivre ou non cette action.

***PROCHAINE RÉUNION
LUNDI 25 FÉVRIER 2008 à 20 H 30***